ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT CANTON DE LA TREMBLADE COMMUNE D'ÉTAULES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le JEUDI HUIT DECEMBRE

<u>Présents</u>: 13 le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,

<u>Votants</u>: 16 sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal: 01 décembre 2022

Présents : 13 Votants : 14

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés: GAURIVEAUD Jean-Jacques, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : Mme AUTIN Martine à Mme WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 13 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

DE 072-2022/12-002 TARIFS MUNICIPAUX 2023

Le maire indique au conseil municipal que les tarifs 2023 ont été étudiés en réunion d'adjoints et soumet au vote du conseil municipal les propositions établies par les élus lors de cette réunion :

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE					
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022				
Date de l'accusé de réception préfecture					
Délibération affichée le jeudi 15 décembre 2022					
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD					

1/4

	TAI	RIFS MUNICIPAUX				
	LIBE	ILLE	2023			
	ENFANT INSCRIT	LE REPAS	2,80 €			
CANTINE	ENFANT NON INSCRIT	LE REPAS	5,15 €			
	ADULTES	LE REPAS	6,80 €			
		olancher CAF (712,33 € en 2022)/ forfait par jour	1,25 €			
A.L.S.H		e la valeur plancher CAF (712,33 € en 2022) / forfait par jour	1,45 €			
	forfait par enfant par jour les i		2,05€			
FACTURE MENSUELLE DE	FORFAIT POUR ENFANT NON pénalité correspondant aux fra	n inscrit par jour ais d'impayé des factures périscolaires, à partir de la 2ème	3,70 € 11,75 €			
PERISCOLAIRE	relance, par mois de retard		11,75€			
	carte famille annuelle		15,00€			
BIBLIOTHEQUE		ecteurs ponctuels vacanciers non-résidents	25,50 €			
	vente livres déclassés	ution d'un ouvrage plus de 15 jours après rappel les 3 livres de poche	7,95 € 0,50 €			
	vente livres declasses	les autres livres à l'unité	1,00€			
PHOTOCOPIE d'un document			.,,			
administratif (art.L311-1 du code des relations entre le public et l'administration)	Recto A4 N/B	arrêté du 01/10/2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif	0,18€			
PUBLICITE - tarifs HT	1/12 de page		50,00€			
tarification à la parution avec	1/6 de page		87,00€			
engagement de l'annonceur pour 4 parutions	1/3 de page 1/2 de page		160,00 € 375,00 €			
pour 4 parutions	1 page		740,00€			
FRAIS DE CONDUITE D'ANIMAU			100,00€			
HEURE AGENT TERRITORIAL	AVEC PETIT MATERIEL		66,00€			
	AVEC GROS MATERIEL (tract	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	165,00€			
		a plaque par jour et sans escalier	15,00€			
	pied - par jour traverse jonction pied de podi	um poriour	1,00 € 1,00 €			
LOCATION DU PODIUM FIXE	escalier - par jour	uni - par jour	10,70€			
	caution - forfait		600,00€			
		d il sera facturé 2 jours de location	000,000			
LOCATION PODIUM MOBILE	la journée, rayon maximum 15	5km	260,00€			
	particuliers hors association	1 journée sans chauffage	210,00€			
	•	2 journées sans chauffage	385,00€			
		utilisation réduite de 8 h à 13 h ou de 14 h à 19 h	120,00€			
SALLE MUNICIPALE - allée		activités 1 mois - pour 2h maximum par semaine	130,00€			
W.Jonka		chauffage du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12, la journée	90,00€			
		chauffage du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12, la demi-				
		journée	50,00€			
	CAUTION MATERIEL ET MOB	ILIER	450,00€			
	CAUTION MENAGE		115,00€			
CUISINE de la salle municipale	1 JOURNEE		80,00€			
<u> </u>	2 JOURNEES LA PIECE		130,00 € 0,15 €			
LOCATION DE VAISSELLE salle			2,00€			
200ATION DE VAIGOELLE SUIIC	VAISSELLE CASSEE : LA PIE	CE	3,60 €			
KIT ECOFESTIF - caution aux	LOT DE 3 COUVERTS		1,00 €			
associations	VERRE LAVABLE		1,00€			
		2h utilisation par semaine/au mois	85,00€			
SALLE OMNISPORT	association sportive	Incation par semaine/au mois location gratuite - frais de fonctionnement pour une saison d'octobre à juin de l'année suivante inclus	215,00€			
SALLE (AUX SPORTS) Le RELAIS	salle de réunion	hors association, la journée	21,00€			
HEURE LOCATION COURT DE T			8,00€			
	TABLE - la pièce non transpor		6,10€			
TABLES ET BANCS	1 BANC-ou 4 chaises - non tr		1,55 €			
	forfait transport jusqu'à 3 km forfait transport plus de 3 km		35,70 €			
COMMERCE SEDENTAIRE - OCCUPATION DU DOMAINE	ional transport plus de 3 km e	à l'année - le mètre linéaire	71,40 € 16,85 €			
PUBLIC	HORS FOIRE ET MARCHE (1	journée)	64,25€			
	HORS FOIRE ET MARCHE (à		377,40 €			
DDOIT DE DI ACC	HORS FOIRE ET MARCHE (s		214,20 €			
DROIT DE PLACE		MRCHES avec engagement annuel par mètre linéaire de				
	présence sur le marché		0,70 €			
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHES sans engagement annuel par mètre linéaire					
DROIT DE PLACE - MARCHE		ert forfait pour 3 jours maximum, le mètre linéaire	27,55€			
OCCASIONNEL		chapiteau forfait pour 3 jours maximum, le mètre linéaire	27,55€			
	∟mpiacement individuel non (couvert forfait pour 3 jours maximum, le mètre linéaire	11,20 €			

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE						
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022					
Date de l'accusé de réception préfecture						
Délibération affichée le jeudi 15 décembre 2022						
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD						

	CONCESSION trentenaire le m2 - forfait	75,00€
CIMETIERE	DEPOT DE CORPS	130,00€
	OUVERTURE DE CAVEAU	95,00€
	concession 1 an	112,20€
COLOMBARIUM	concession 10 ans	400,00€
COLONBARION	concession 30 ans	980,00€
	plaque de fermeture	110,00€
JARDIN DU SOUVENIR	pose d'une plaque pour 10 ans	204,00€
ENFEU	sera déterminé à la créaion des enfeus	
	APPONTEMENT (HT) jusqu'à 10ml	100,00 €
	APPONTEMENT (HT) le ml supplémentaire au-delà 10ml	10,00 €
	TAXE DE STATIONNEMENT (HT) jusqu'à 10ml	221,00 €
DODT I SE DDECAUDE	TAXE DE STATIONNEMENT (HT) le ml supplémentaire au-delà 10ml	22,00 €
PORT - LES BREGAUDS	TERRE-PLEIN (HT) - le m²	2,20 €
	MISE EN FOURRIERE par jour / par mètre linéaire de bateau	1,10 €

Tarifs salle polyvalente:

GRANDE SALLE + PEITE SALLE	NDE SALLE + PEITE SALLE + HALL BAR, compris chauffae, tables et chaises, hors équipement scénique												
TARIFS 2023							CAPACITES						
											repas +		
	Asso	Asso hors	Particulier	Particulier	Ent. et Ce	Ent.et Ce				Assis	espace	Assis	dont
	commune	commune	commune	hors com	commune	Hors com	Gradins	Thé dansant	Debout	repas	danse	spectacle	Gradins
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	100,00€	300,00€	200,00€	300,00€	300,00€	400,00€	200,00€	400,00€	400	300	200	270	150
Samedi ou Dimanche (jour seul)	200,00€	500,00€	200,00€	400,00€	400,00€	500,00€	200,00€	400,00€					
Week - end (samedi et dimanche)	300,00€	700,00€	600,00€	800,00€	800,00€	900,00€	200,00€						
		Caution 1 000,00 €											
	Ménage = 170 €												
Observations	50 tables red	50 tables rectangulaires (240 pers) - 10 tables rondes (100 pers) -											

Equipement scénique (retro	projecteui	r - sono)						
TARIFS 2023								
	Asso	Asso hors	Particuliers	Particulier	Ent. et Ce	Ent.et Ce		
	commune	commune	com	hors com	commune	Hors com		
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	65,00€	160,00€	140,00€	200,00€	250,00€	250,00€		
Samedi ou Dimanche (jour seul)	70,00€	180,00€	300,00€	450,00€	450,00€	450,00€		
Week - end (samedi et dimanche)	130,00€	340,00€	550,00€	750,00€	750,00€	750,00€		
Manifestations payantes	150,00€	480,00€			600,00€	600,00€		
la demi-journée								
Caution 500,00 €								

LOGES : 25€ par prestation – en cas de dégradation, la caution retenue celle de la location de la salle

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE					
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022				
Date de l'accusé de réception préfecture					
Délibération affichée le jeudi 15 décembre 2022					
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD					

3/4

Hôtel de Ville

PETITE SALLE + HALL BAR (tarifs comprenant chauffage, tables et chaises)									
réunion, pot ou apéritif - pas de repas									
TARIFS 2023								PACITES	
	Asso	Asso hors	Particulier	Particulier	Ent. et Ce	Ent.et Ce			
	commune	commune	commune	hors com	commune	Hors com	Debout		
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	100,00€	200,00€	150,00€	200,00€	150,00€	200,00€	40		
Week - end (samedi et dimanche) - pa	Week - end (samedi et dimanche) - pas de location de cet espace seul								
Caution = 500 €									
	Ménage = 30 €								

OFFICE TRAITEUR							
	Asso	Tarif					
	commune	unique					
Jour de la semaine (lundi - vendredi)	100,00€	200,00€					
Samedi ou Dimanche (jour seul)	100,00€	200,00€					
Week - end (samedi et dimanche)	150,00€	300,00€					
Caution = 500 €							
ménage = 30 €							

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

> VALIDE les tarifs 2023 tel que proposés ci-dessus

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE					
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022				
Date de l'accusé de réception préfecture					
Délibération affichée le jeudi 15 décembre 2022					
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD					

4/4